FAITS MARQUANTS

- En 2013, le HCR a entamé une série de consultations avec des gouvernements, des organisations internationales et des organisations de la société civile dans le cadre du processus Carthagène +30, qui vise à commémorer le 30° anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés. Le processus Carthagène +30 débouchera sur l'adoption d'un nouveau Plan d'action lors d'une réunion ministérielle qui se tiendra au Brésil en décembre 2014.
- L'Initiative du HCR sur l'assurance qualité a permis de renforcer et d'harmoniser les procédures de détermination du statut de réfugié dans une région où les défis de protection sont nombreux et variés. L'Initiative est mise en œuvre en Argentine, au Brésil, au Costa Rica, au Mexique et au Panama.
- En Colombie, les efforts opérationnels ont été en grande partie centrés sur l'Initiative pour des solutions transitoires, un projet conjoint du HCR et du PNUD. Dans 17 communautés, des programmes ont encouragé l'élaboration de politiques publiques visant à consolider des solutions durables.
- En mai 2013, le HCR et l'OIM ont organisé la Conférence régionale caraïbe sur la protection des personnes vulnérables au sein

- des flux migratoires mixtes. Les délégués assistant à la Conférence, qui s'est tenue aux Bahamas, ont convenu de renforcer la coopération pour venir en aide aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale, notamment en édifiant des régimes d'asile plus solides dans toute la sous-région.
- La Jamaïque a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et le Pérou a ratifié la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Le Nicaragua a adhéré aux deux Conventions. L'Argentine, le Chili, la Colombie, El Salvador, Haïti et le Paraguay en sont à des stades divers du processus législatif menant à l'adoption de l'un ou l'autre de ces traités ou des deux.
- Une étude sur les besoins de protection des mineurs non accompagnés et des enfants séparés appréhendés aux États-Unis alors qu'ils franchissaient de manière irrégulière la frontière méridionale a été menée à terme à la fin de l'année 2013. Les entretiens organisés avec plus de 400 de ces enfants ont montré que la très grande majorité d'entre eux avaient besoin de protection internationale.

January Unidas



| Environnement opérationnel |

Aux Amériques, l'asile et la protection sont renforcés par des cadres législatifs nationaux. Néanmoins, il y a matière à amélioration, en ce qui concerne l'accès à l'asile, les conditions d'accueil, les solutions de substitution à la détention et l'application de garanties de protection dans le cadre de la gestion des mouvements migratoires mixtes.

Le nombre de demandes d'asile au Canada a fortement chuté en raison d'importantes modifications apportées aux lois régissant les affaires de réfugiés et de l'introduction du concept de pays sûr, en vertu duquel l'asile n'est plus accordé aux demandeurs qui arrivent d'un pays jugé sûr pour eux.

Les taux de reconnaissance sont généralement faibles dans l'ensemble de la région car le nombre de demandes rejetées est élevé. En République dominicaine, par exemple, les demandes d'asile déposées en 2013 ont presque toutes été rejetées. Les enfants appréhendés lorsqu'ils tentent de franchir une frontière sont placés dans des centres de détention, en particulier aux États-Unis et au Mexique, et il n'y a pas de garanties de protection pour les personnes qui se déplacent au sein de mouvements migratoires mixtes traversant la région Caraïbe.

En République dominicaine, un arrêt de la Cour constitutionnelle rendu en septembre 2013 a privé de nationalité des dizaines de milliers de Dominicains, en grande majorité d'ascendance haïtienne. Ces individus sont devenus apatrides. Le HCR et l'Équipe des Nations Unies dans le pays ont travaillé avec les autorités nationales pour minimiser l'impact de cet arrêt.

Les pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) se sont poursuivis en vue de mettre un terme à cinq décennies de conflit armé. Parallèlement, le HCR a intensifié sa quête de solutions et cherché à remédier aux risques de protection causés par le déplacement incessant de populations.

| Collaboration avec les partenaires |

Le partenariat du HCR avec l'Organisation des États américains (OEA) s'est renforcé en 2013 et a joué un rôle déterminant dans l'amélioration des législations nationales sur les réfugiés d'un bout à l'autre de la région. Les membres de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, l'un des organes de l'OEA, se sont rendus en République dominicaine pour examiner des questions relatives à la nationalité. Dans le cadre de cet effort, une résolution de l'Assemblée générale de l'OEA a demandé que soit réalisée une étude comparée des lois sur la nationalité dans les Amériques.

En Amérique centrale, le partenariat stratégique du HCR avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale a permis d'améliorer la protection des déplacés internes comme celle des réfugiés, tout en attirant l'attention sur les nouvelles tendances du déplacement dans la région. Un atelier régional sur ces questions a été organisé fin octobre en El Salvador, avec la participation du HCR, de la Brookings Institution et d'autres spécialistes du déplacement forcé et de la protection. Dans l'une de leurs principales recommandations, les participants ont indiqué la nécessité de traiter dans une perspective humanitaire les déplacements forcés résultant de la violence criminelle dans la région, notamment en adoptant une stratégie de protection axée sur les droits et sur la communauté.

Le HCR et l'OIM ont travaillé à la publication de plusieurs directives sur l'identification et la protection des migrants et des réfugiés vulnérables dans le cadre de la Conférence régionale sur les migrations.

Globalement, le travail du HCR avec les gouvernements de la région a permis de favoriser la protection des personnes relevant de sa compétence et de trouver des solutions à leur situation. En Colombie, la coopération du Haut Commissariat avec les institutions nationales et locales dans le cadre de l'Initiative pour des solutions transitoires (IST) s'est avérée particulièrement fructueuse.



Réalisations et impact |

En 2013, le HCR a entamé une série de consultations avec des gouvernements, des organisations internationales et des organisations de la société civile au titre du processus Carthagène +30. Ce processus offre à l'Amérique latine et à la Caraïbe une occasion unique pour fixer des normes de protection plus élevées, développer et consolider la coopération internationale relative à l'intégration et à la réinstallation des réfugiés, partager les pratiques optimales en matière de protection internationale et de solutions durables, et proposer des manières innovantes de répondre aux défis humanitaires actuels.

Le cadre d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité a été mis en œuvre à titre prioritaire dans les Amériques. Les initiatives entreprises dans plusieurs opérations pour prévenir la violence sexuelle et sexiste (VSS) et y répondre ont notamment porté sur la gestion des données, les réseaux de protection, les mécanismes d'orientation et de prise en charge et l'hébergement d'urgence. En outre, un nouveau poste d'administrateur principal en charge de la VSS pour la région Amériques a été pourvu en 2013. Les bases de données, les réseaux de protection, les mécanismes d'orientation et de prise en charge et l'hébergement d'urgence en lien avec la VSS ont été au cœur de plusieurs opérations. Une attention particulière a été accordée à la protection des lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels et intersexués qui relèvent de la compétence du HCR, moyennant la mise à disposition de foyers d'accueil en vue d'assurer leur hébergement et leur relogement en urgence et l'organisation de campagnes de sensibilisation sur les besoins propres à ce groupe.

En octobre, le HCR a organisé à Montevideo (Uruguay) une table ronde d'experts sur l'interprétation de la définition étendue du réfugié figurant dans la Déclaration de Carthagène de 1984. Cette réunion s'inscrivait dans un projet plus large relatif à l'élaboration de principes directeurs du HCR sur la protection internationale des personnes fuyant des conflits armés et d'autres situations de violence. Elle a clarifié l'interprétation et l'application de la définition étendue du réfugié dans la région.

L'Argentine, le Brésil, le Costa Rica, le Mexique et le Panama, pays qui ont tous conclu des accords avec le HCR au titre de l'Initiative sur l'assurance qualité, continuent à renforcer leurs procédures de détermination du statut de réfugié.

En Colombie, le HCR s'est attaché à venir en aide aux personnes qui relevaient de sa compétence dans les zones récemment touchées par le conflit. Dans ce pays, les priorités stratégiques essentielles consistent à prévenir les déplacements, à protéger les populations déplacées et à trouver des solutions. Une priorité toute particulière a été accordée à l'IST afin d'aider davantage de victimes des déplacements forcés à recouvrer pleinement les droits associés à leur qualité de citoyens, dans les communautés rurales comme dans les communautés urbaines. Le HCR évalue les risques liés aux groupes armés démobilisés, qui pourraient provoquer des déplacements de population, pour la deuxième ou la troisième fois dans certaines régions.

En Équateur, l'Initiative pour des solutions globales, menée en coordination avec les autorités, est destinée à améliorer les moyens de subsistance des réfugiés et leurs perspectives de réinstallation. Dans le cadre de cette initiative, le HCR et ses partenaires étudient les possibilités qui s'offrent en matière de solutions migratoires dans la région et de rapatriement librement consenti, selon le pays d'origine.

Au Costa Rica, bon nombre de réfugiés colombiens se sont intégrés sur place ou sont devenus moins dépendants de l'aide du HCR. En collaboration avec un partenaire d'exécution, le Haut Commissariat offre un éventail de programmes conjuguant protection sociale, renforcement des moyens de subsistance et microfinance pour aider les réfugiés qui n'ont pas de biens personnels à sortir de la grande pauvreté.

Le Gouvernement du Panama a indiqué qu'il accorderait le statut de résident permanent à environ 400 Colombiens qui bénéficient depuis 15 ans d'un régime de protection temporaire dans la région du Darién.

Ces dernières années, le nombre de demandes d'asile déposées par des individus originaires de certains pays d'Amérique centrale, comme El Salvador, le Guatemala et le Honduras, a fortement augmenté au Canada, au Costa Rica, aux États-Unis d'Amérique et au Mexique. Le HCR a communiqué des informations sur les pays d'origine aux États d'accueil afin de faciliter les procédures de détermination du statut de réfugié.

Le Mexique a retiré ses réserves à l'application de la Convention de 1951 sur les réfugiés comme à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides. Ces réserves étaient associées aux pouvoirs conférés à l'État en matière d'expulsion des étrangers, y compris des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides.

En 2013, plus de 20 000 mineurs non accompagnés et enfants séparés en provenance d'Amérique centrale et du Mexique ont franchi la frontière pour entrer aux États-Unis, et ce nombre devrait continuer d'augmenter. Le HCR a réalisé deux études, l'une pour déterminer les causes de la fuite des enfants et y apporter des réponses appropriées et l'autre pour analyser les déplacements de ces enfants à l'intérieur du Mexique.

| Contraintes |

Bien que les négociations en cours entre le Gouvernement colombien et les FARC laissent entrevoir une paix possible, la violence s'est intensifiée dans certaines régions du pays. Ceci a entraîné des déplacements supplémentaires et d'autres recrutements forcés, notamment de mineurs. Selon les chiffres officiels publiés fin 2013, quelque 5,4 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de la Colombie, près de 80 000 d'entre elles ayant été arrachées à leur foyer au cours de la seule année 2013.

L'Équateur a enregistré jusqu'à un millier de nouveaux arrivants colombiens par mois en 2013. L'accès à l'asile dans le pays est devenu plus difficile en raison de l'introduction, en mai 2012, de conditions strictes concernant la procédure à suivre.

En Amérique centrale, la criminalité organisée à caractère transnational et la violence liée aux agissements des gangs menacent les populations locales, les institutions nationales et la sécurité régionale. Les recherches entreprises par le HCR au Mexique et en Amérique centrale pour déterminer l'ampleur et les caractéristiques des déplacements forcés, ainsi que le profil des personnes touchées par la violence, faciliteront la conception et la mise en œuvre de ses programmes.

Bien que les pays et territoires de la Caraïbe aient en majorité ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés et son Protocole de 1967, rares sont ceux qui se sont dotés de régimes d'asile attentifs aux besoins de protection. Les individus en situation irrégulière qui arrivent dans la région risquent toujours d'être systématiquement placés en détention et refoulés.

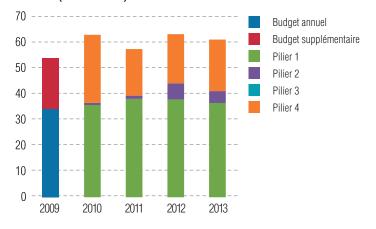
INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le budget de la région Amériques initialement approuvé par le Comité exécutif s'élevait à 101,7 millions de dollars E.-U. Le budget 2013 révisé avait atteint 102 millions de dollars à la fin de l'année, les fonds additionnels étant orientés sur la recherche de solutions en Colombie et les programmes de protection de l'enfance aux États-Unis et au Mexique.

Cependant, bon nombre de besoins n'ont pas été satisfaits d'un bout à l'autre de la région. En raison de contraintes financières, il a été difficile de constituer une capacité de protection dans les États de la Caraïbe touchés par des flux migratoires mixtes et de mettre en œuvre des solutions durables en Équateur. En Équateur et en République bolivarienne du Venezuela, des déficits de financement ont entravé les efforts déployés par le HCR pour aider les autorités à exécuter des activités génératrices de revenus, destinées à promouvoir l'intégration des réfugiés dans l'ensemble de la région.

DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | 2009-2013

Millions (dollars E.-U.)



BUDGET ET DÉPENSES DANS LES AMÉRIQUES | dollars E.-U.

Opération		Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 3 Projets pour la réintégration	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Total			
AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBE									
Canada	Budget	1 675 490	33 225	0	0	1 708 715			
	Dépenses	1 502 483	29 856	0	0	1 532 339			
États-Unis d'Amérique - Bureau régional ¹ Sous-total	Budget	6 106 270	8 850 354	0	3 935 343	18 891 967			
	Dépenses	5 033 119	4 179 188	0	1 088 159	10 300 466			
	Budget	7 781 759	8 883 579	0	3 935 343	20 600 682			
	Dépenses	6 535 602	4 209 044	0	1 088 159	11 832 805			
AMÉRIQUE LATINE									
Argentine - Bureau régional ²	Budget	4 264 664	126 305	0	0	4 390 969			
	Dépenses	3 154 229	126 304	0	0	3 280 534			
Brésil	Budget	4 912 318	208 868	0	0	5 121 18			
	Dépenses	2 528 682	104 581	0	0	2 633 26			
Colombie	Budget	1 250 050	0	0	28 388 581	29 638 63			
	Dépenses	858 870	0	0	18 870 843	19 729 71			
Costa Rica	Budget	2 056 514	0	0	0	2 056 51			
	Dépenses	1 778 346	0	0	0	1 778 34			
Équateur	Budget	21 178 736	0	0	0	21 178 736			
	Dépenses	11 640 442	0	0	0	11 640 442			
Mexique	Budget	3 098 622	0	0	0	3 098 622			
	Dépenses	2 214 931	0	0	0	2 214 93			
Panama - Bureau régional ³	Budget	5 696 697	158 151	0	0	5 854 849			
	Dépenses	3 872 178	158 152	0	0	4 030 329			
Venezuela (République bolivarienne du)	Budget	9 974 811	0	0	0	9 974 81			
	Dépenses	3 829 174	0	0	0	3 829 174			
Activités régionales ⁴	Budget	160 744	0	0	0	160 744			
	Dépenses	146 437	0	0	0	146 43			
Sous-total	Budget	52 593 157	493 324	0	28 388 581	81 475 062			
	Dépenses	30 023 288	389 037	0	18 870 843	49 283 167			
Total Amériques	Budget	60 374 916	9 376 903	0	32 323 924	102 075 743			
		36 558 890	4 598 081	0	19 959 002	61 115 973			

¹ Inclut Haïti, la République dominicaine, Porto Rico, les Îles vierges américaines, les 12 états indépendants de la Caraïbe et les territoires britanniques et néerlandais, en coordination avec le Bureau Europe.

² Inclut les activités dans l'État plurinational de Bolivie, au Chili, Paraguay, Pérou et en Uruguay.

Inclut le Groupe juridique au Costa Rica.
 Les activités régionales couvrent toute la région des Amériques.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES AMÉRIQUES | dollars E.-U.

Donateur	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Pilier 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
Argentine				126 000	126 000
Brésil	24 204				24 204
Canada			3 894 839	1 460 565	5 355 404
Colombie	162 162				162 162
Donateurs privés - Espagne	211 303				211 303
Donateurs privés - États-Unis d'Amérique	260 000			7 203	267 203
Donateurs privés - Suisse	20 950				20 950
Donateurs privés - Venezuela (République bolivarienne du)				228 779	228 779
Espagne			643 501		643 501
États-Unis d'Amérique	540 000			15 500 000	16 040 000
Fonds central d'intervention d'urgence			435 000		435 000
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine	542 307	283 550			825 857
Italie			127 714		127 714
Luxembourg			454 545		454 545
Norvège			1 668 368		1 668 368
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	35 000	25 000			60 000
Saint-Siège	5 000				5 000
Suède	168 481		623 269	1 342 883	2 134 632
Suisse			1 079 914		1 079 914
Union européenne	4 041 761		3 856 235		7 897 995
Total	6 011 167	308 550	12 783 385	18 665 429	37 768 531

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".